

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 2^{ème} série de compléments au budget 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES	<u>Budget 2010</u>	<u>Crédit compl.</u>
1. ADMINISTRATION GENERALE		
100.3101 <u>Fournit. Bureau, imprimés et consommables</u>	30'100	
Achat d'une machine de dépouillement automatisé (décision municipale du 3 novembre 2010)		20'000
101.3175 <u>Crédits compétence municipalité</u>	129'000	
Aide d'urgence à Haïti (décision municipale du 31 mars 2010)		3'000
Heig-vd, financement d'un certificate of advanced studies (décision municipale du 30 juin 2010)		10'000
Aide d'urgence au Pakistan (Croix Rouge) (décision municipale du 18 août 2010)		3'000
Troubadours Films, aide à la fabrication de DVD du documentaire « Romans d'Ados » (décision municipale du 1 ^{er} septembre 2010)		10'000
Jura3Lacs, participation à la structure promotionnelle touristique marketing (décision du 10 novembre 2010)		30'000
101.3185 <u>Honoraires et frais d'expertises</u>	115'000	
Mandat d'étude pour l'étude d'un partenariat public-privé dans la gestion du manège équestre (décision municipale du 29 septembre 2010)		10'000

	Mandat pour une étude sur la prévoyance professionnelle des municipaux (décision municipale du 14 juillet 2010)	25'000
	Mandat à la HEIG-VD pour l'enquête de satisfaction auprès du personnel (décision municipale du 18 août 2010)	29'700
	Mandat pour un audit sur le fonctionnement du stade municipal et sur la conformité des installations (décision municipale du 3 novembre 2010)	20'000
	Analyse juridique pour les statuts du futur SDIS régional (décision municipale du 18 août 2010)	21'000
	Honoraires d'avocats dans le cadre d'un litige (décision municipale du 10 novembre 2010)	20'000
	Mandat pour l'étude de Partenariats Public-Privé (décision municipale du 6 octobre 2010)	8'000
101.3526	<u>Promotion économique</u> Participation communale pour le développement d'un incubateur sur le site du PST (décision municipale du 9 juin 2010)	512'900 47'000
130.3091	<u>Frais de formation</u> Besoins divers en formation en augmentation (décision municipale du 3 novembre 2010)	120'000 12'000
3. URBANISME ET BATIMENT		
346.3141.01	<u>Entretien-rénovations patrimoine financier</u> Immeuble rue du Valentin 11, réfection du local commercial (décision municipale du 18 août 2010)	294'000 28'500
354.3141.01	<u>Entretien-rénovations patrimoine administratif</u> Evacuation de l'ancien mobilier et de divers objets des combles de l'Hôtel de Ville (2 ^{ème} partie) (décision municipale du 7 juillet 2010)	396'000 4'000
	Château, recherche de fuite et réparation du chauffage (décision municipale du 18 août 2010)	48'000
	WC Pont Péclard, réfection du collecteur (décision municipale du 18 juillet 2010)	13'000
	SIS, remplacement de la chaudière à gaz (décision municipale du 8 septembre 2010)	17'500

425.3185.03	<u>Etudes d'urbanisme</u>	160'000	
	Révision du PPA du PST, complément pour l'étude d'impact sur l'environnement (1 ^{ère} étape) (décision municipale du 5 mai 2010)		38'000

4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

413.3155	<u>Entretien véhicules</u>	260'000	
	Diverses grosses avaries sur des véhicules et des machines (décision municipale du 15 septembre 2010)		32'600
441.3154	<u>Entretien machines et matériel</u>	63'000	
	Diverses grosses avaries sur des véhicules et des machines (décision municipale du 15 septembre 2010)		8'300
465.3144.02	<u>Entretien collecteurs locaux</u>	30'000	
	Intervention d'urgence à Clairs-Logis (décision municipale du 18 août 2010)		72'500
465.3154	<u>Entretien machines</u>	310'000	
	Réhabilitation du décanteur final (décision municipale du 29 septembre 2010)		41'300
466.3811	<u>Attribution fonds épuration</u>	1'328'100	
	Intervention d'urgence à Clairs-Logis (décision municipale du 18 août 2010)		-113'800

5. EDUCATION ET JEUNESSE

516.3011.20	<u>Traitements</u>	38'600	
	Augmentation des différents transports scolaires (décision municipale du 10 novembre 2010)		9'000
516.3188	<u>Frais de transports</u>	149'100	
	Augmentation des différents transports scolaires (décision municipale du 10 novembre 2010)		52'900
516.3901	<u>Charges sociales</u>	62'000	
	Augmentation des différents transports scolaires (décision municipale du 10 novembre 2010)		2'500
530.3011	<u>Traitements</u>	20'300	
	Augmentation des transports dans le cadre de l'enseignement spécialisé (décision municipale du 10 octobre 2010)		22'000
530.3012	<u>Salaires transports et pers. auxiliaire</u>	26'000	
	Augmentation des transports dans le cadre de l'enseignement spécialisé (décision municipale du 10 octobre 2010)		6'600

530.3188	<u>Frais de transport des élèves</u> Augmentation des transports dans le cadre de l'enseignement spécialisé (décision municipale du 10 novembre 2010)	28'500	20'400
530.3901	<u>Charges sociales</u> Augmentation des transports dans le cadre de l'enseignement spécialisé (décision municipale du 10 novembre 2010)	8'400	6'800

6. POLICE ET SPORTS

171.3141	<u>Entretien bâtiments</u> Problèmes de condensation à la piscine couverte (décision municipale du 14 juillet 2010)	99'900	60'000
347.3011	<u>Traitements</u> Réorganisation du camping suite à une absence de longue durée du gérant (décision municipale du 25 août 2010)	110'100	16'200
347.3012	<u>Salaires personnel occasionnel</u> Réorganisation du camping suite à une absence de longue durée du gérant (décision municipale du 25 août 2010)	35'000	33'500
347.3189	<u>Prestations de tiers</u> Réorganisation du camping suite à une absence de longue durée du gérant (décision municipale du 25 août 2010)	0	9'300
347.3901	<u>Charges sociales</u> Réorganisation du camping suite à une absence de longue durée du gérant (décision municipale du 25 août 2010)	35'100	8'200
601.3011	<u>Traitements</u> Engagement temporaire pour faire face à une surcharge de travail (décision municipale du 16 juin 2010)	600'500	28'000
601.3901	<u>Charges sociales</u> Engagement temporaire pour faire face à une surcharge de travail (décision municipale du 16 juin 2010)	173'600	7'800
611.3185	<u>Prestations de tiers</u> Participation au financement de 2 ETP attribués à la cellule de coordination de la réforme policière (décision municipale du 22 septembre 2010)	45'000	22'600

8. SERVICE DES ENERGIES

801.3185	<u>Prestations de tiers</u>	60'000	
	Mandat pour un accompagnement du comité de direction (décision municipale du 8 septembre 2010)		30'000
	Mandat dans le cadre de la défaillance du système de comptage de l'électricité au Centre St-Roch (décision municipale du 3 novembre 2010)		35'000
811.3135	<u>Achats de matériel</u>	50'000	
	Diverses fuites dans le réseau d'eau (décision municipale du 3 novembre 2010)		32'000
812.3135	<u>Achats de matériel</u>	17'500	
	Matériel à charge de la commune suite au retard pris dans la mise en œuvre de Sagenord (décision municipale du 3 novembre 2010)		30'000
	TOTAL DES CHARGES		891'400

REVENUS

5. EDUCATION ET JEUNESSE

530.4361	<u>Subventions SES</u>	120'200	
	Augmentation des transports dans le cadre de l'enseignement spécialisé (décision municipale du 10 novembre 2010)		59'000
	TOTAL DES REVENUS		59'000

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2010 représentant au total une augmentation de charges de fr. 891'400.- et une augmentation des revenus de fr. 59'000.- sont accordés à la Municipalité.


Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au budget 2010	- 414'800
- augmentation des charges 1 ^{ère} série	- 804'200
+ augmentation des revenus 1 ^{ère} série	0

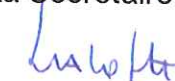
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	268'700		
3. Bâtiments et urbanisme	149'000		
4. Travaux et environnement	40'900		
5. Education et Jeunesse	120'200	59'000	
6. Police et sports	185'600		
8. Service des Energies	127'000		
	<hr/>		
Charges supplémentaires	891'400		- 891'400
Revenus supplémentaires		59'000	<hr/> + 59'000
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			- 2'051'400

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


D. von Siebenthal

La Secrétaire :


S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. D. von Siebenthal



Municipalité

Annexe à la 2ème série de compléments au budget 2010

Education et Jeunesse : frais de transports

Le présent document informe le conseil communal sur les dépassements budgétaires à prévoir dans les comptes 2010 du service éducation et jeunesse. Les dépassements en question concernent les transports scolaires et relèvent de considérations qu'il n'était pas possible d'anticiper lors de l'élaboration du budget. En effet, le budget établi en juin est basé sur l'année scolaire en cours et il n'est pas possible de connaître 14 mois à l'avance les transports qui seront nécessaires durant l'année scolaire suivante. L'ensemble des crédits sollicités porte sur un total de Frs 61'200.- (dépenses 120'200.- / recettes Frs 59'000.-).

530.3011, 530.3012, 530.3188 et 530.3901

Quatre crédits complémentaires sont sollicités, soit Frs 22'000.- sur le compte 530.3011, Frs 6'600.- sur le compte 530.3012, Frs 20'400 sur le compte 530.3188 et Frs 6'800.- sur le compte 530.3901. Ces crédits complémentaires sont nécessaires pour financer l'augmentation des transports des élèves non francophones scolarisés au collège des 4-Marronniers (classes d'accueil), des élèves des classes OES (classes de langage) au collège des Jordils ainsi que des élèves des classes de développement au collège des Isles (jusqu'à la 4P). Ainsi davantage d'élèves sont concernés pour un nombre de kilomètres effectués plus important (fonction du lieu de domicile des enfants). A noter que ces dépenses font l'objet d'un remboursement sur le compte 530.4361 par le SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation).

516.3011.20 et 516.3188

Trois crédits complémentaires sont sollicités, Frs 9'000.- sur le compte 516.3011.20, Frs 52'900.- sur le compte 516.3188 et Frs. 2'500.- sur le compte 516.3901. Ces crédits complémentaires concernent les nombreux transports qui ont été effectués dans le cadre des cours de natation à la piscine couverte (6 fois par année pour les élèves du CIN et 12 fois par an pour les élèves de 1P à 4P). Pour l'établissement primaire Pestalozzi, des classes ont également été transportées pour l'école du cirque, le judo et le badminton dans le cadre du projet de la promotion santé par le sport.

Aussi, un transport scolaire a-t-il été organisé pour déplacer des élèves du quartier Général Guisan scolarisés au collège de Chamblon. Cette solution a été retenue par la direction de l'établissement Pestalozzi compte tenu du déficit d'infrastructure (salles de classes) dans le quartier en question et dans les bâtiments scolaires à proximité.

530.4361

Une recette complémentaire de Frs 59'000.- est à prévoir. Elle porte sur le remboursement par le SESAF des frais de transports des classes de langage (voir ci-dessus).

Police et Sports

171.3141 Entretien Piscine couverte

En période hivernale, des problèmes de condensation, dus à un taux d'humidité trop important dans le sas d'entrée, le couloir menant aux vestiaires, ainsi que le sous-sol, sont apparus. Ces problèmes menacent de faire des dégâts sur le bâtiment et certaines

installations techniques. Si rien n'est entrepris pour diminuer l'humidité dans ces zones, le risque que la situation s'aggrave est très grand. L'humidité trop importante engendre une diminution des performances de l'isolation qui aura pour conséquence une accélération des dégradations.

Dans la zone des bassins de natation, des taches d'humidité sont également apparues au plafond. Cette zone est très humide et les phénomènes de condensation sont complexes à maîtriser dans un tel environnement. Afin de prévenir les risques de dégâts éventuels à venir sur la construction, il est indispensable d'assainir la situation.